

ALAIN AFFLELOU S.A.

Société anonyme au capital de 59 594 452 €

Siège social : 45, avenue Victor Hugo, bât.264, 93 539 Aubervilliers Cedex

412 464 281 R.C.S. Bobigny

Il est précisé que les comptes consolidés semestriels résumés présentés ci après ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

Comptes consolidés semestriels résumés**I – Bilan consolidé au 31 octobre 2007**

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Marque	5.3.	162 360	162 360	162 360
Goodwill	5.2.	43 604	37 776	44 874
Immobilisations incorporelles	5.3.	4 750	5 308	5 620
Immobilisations corporelles	5.4.	7 970	8 037	7 952
Immeubles de placement	5.4.	332	443	348
Autres actifs financiers	5.5.	17 227	21 736	18 715
Actifs non courants		236 243	235 660	239 869
Stocks	5.6.	5 118	5 642	5 160
Créances clients	5.7.	74 018	68 157	87 812
Autres actifs courants	5.8.	60 776	42 000	59 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.	38 185	23 090	28 995
Actifs courants		178 097	138 889	181 246
Total Actif		414 340	374 549	421 115

Passif	Notes	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Capital social	5.11.1	59 594	60 555	60 555
Primes		20 396	25 224	25 224
Actions propres		-252	-6 137	-6 137
Réserves		122 207	99 150	99 443
Résultat net		13 408	13 892	22 861
Capitaux propres part du groupe		215 353	192 684	201 946
Intérêts minoritaires				
Capitaux propres		215 353	192 684	201 946
Dettes financières long terme	5.13.	19 268	31 786	30 365
Passifs d'impôts différés	5.20.	52 524	51 625	52 453
Provisions non courantes	5.12.1.	784	980	788
Passifs non courants		72 576	84 391	83 606
Dettes financières court terme	5.13.	20 734	20 874	18 946
Provisions courantes	5.12.2.	3 162	160	3 033
Dettes fournisseurs		20 993	17 371	28 348
Passif d'impôt exigible		3 734	2 766	3 936
Autres passifs courants	5.14.	77 788	56 303	81 300
Passifs courants		126 411	97 474	135 563
Total Passif		414 340	374 549	421 115

II – Compte de résultat consolidé au 31 octobre 2007

(en milliers d'euros)	Notes	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Produits des activités ordinaires	5.15.1.	85 984	79 355	164 361
Achats de marchandises et prestations de services liés aux activités ordinaires		-41 652	-38 980	-77 094
Marge brute	5.15.2.	44 332	40 375	87 267
Impôts et taxes		-926	-783	-1 766
Salaires et charges sociales		-9 776	-9 795	-19 563
Autres achats et charges externes		-10 329	-8 121	-17 776
Amortissements et dépréciations		-1 664	-1 171	-2 660
Autres éléments opérationnels		-1 242	-774	-6 992
Résultat opérationnel	5.15.3.	20 395	19 731	38 510
Produits financiers		1 322	969	2 258
Charges financières		-1 235	-1 208	-2 576
Résultat financier	5.16.	87	- 239	- 318
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		20 482	19 492	38 192
Résultat net des entreprises associées			16	-157
Charge d'impôt	5.20	-6 962	-5 798	-14 456
Impôts différés	5.20	-112	182	-718
Résultat net consolidé	5.15.4.	13 408	13 892	22 861
Nombre d'actions (en milliers)	5.11.1	14 898	15 139	15 139
Nombre d'actions (en milliers) après dilution des stocks options	5.17.	14 948	15 188	15 189
Résultat net par action (en euros)		0.89	0.92	1.51
Résultat net par action dilué (en euros)		0.88	0.91	1.51

III – Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 octobre 2007

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Opérations d'exploitation :			
Résultat net	13 408	13 892	22 861
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-16	157
Dotations aux amortissements et provisions	2 958	1 769	11 727
Reprises des amortissements et provisions	-919	-466	-702
Charges calculées liées aux stocks options et assimilés			
Plus et moins values de cession	380	475	819
Impôts différés	112	-182	718
I – Capacité d'autofinancement	15 939	15 472	35 580
Frais financiers capitalisables		1 042	194
Variation de stocks	43	-536	1 148
Variation des créances	10 486	8 038	-28 677
Variation des dettes	-11 298	-10 102	20 774
Charges et produits constatés d'avance	2 043	1 134	3 765
II – Variation du besoin en fonds de roulement	1 274	-424	-2 796
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I + II)	17 213	15 048	32 784
Opération d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	-3 680	-5 334	-5 492
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	-1 566	-838	-1 694
Encaissement sur cession immobilisations	5 054	956	1 947
Décaissement acquisition immobilisations financières	-407	-279	-1 344
Encaissement sur cession immobilisations financières	1 886	3 086	4 171
Trésorerie des activités destinées à la vente		477	477
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise			-940
III – Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 287	-1 932	-2 875
Opération de financement :			
Augmentation de capital ou apports			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Acquisitions d'actions propres			
Souscriptions d'emprunts	982	70	3 496
Remboursements d'emprunts	-10 610		-14 369
IV – Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-9 628	70	-10 873
Variation de trésorerie (I+II+III+IV)	8 872	13 186	19 036
Trésorerie à l'ouverture	28 934	9 898	9 898
Trésorerie à la clôture	37 806	23 084	28 934

Détail trésorerie nette – 31 octobre 2007 :

(en milliers d'euros)	ouverture	Clôture
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 5.9.)	28 995	38 185
Découverts bancaires (cf. note 5.14.2.)	-61	-379
Total	28 934	37 806

IV – Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat	Réserves	Total
Au 30 avril 2006	15 138 773	60 555	25 224	-6 137	30 228	68 717	178 587
Affectation résultat 30 avril 2006					-30 228	30 228	0
Dividendes distribués							
Résultat de l'exercice					13 892		13 892
Actions propres							
Total produits et charges de l'exercice reconnus directement en Capitaux Propres						206	206
Autres mouvements						-1	-1
Exercice des options							
Au 31 octobre 2006	15 138 773	60 555	25 224	- 6 137	13 892	99 150	192 684
Résultat 31 octobre 2006					-13 892		-13 892
Dividendes distribués							
Résultat de l'exercice					22 861		22 861
Actions propres							
Total produits et charges de l'exercice reconnus directement en Capitaux Propres							
Autres mouvements						293	293
Exercice des options							
Au 30 avril 2007	15 138 773	60 555	25 224	- 6 137	22 861	99 443	201 946
Affectation résultat 30 avril 2007					-22 861	22 861	0
Dividendes distribués							
Résultat de l'exercice					13 408		13 408
Actions propres	-240 160	-961	-4 828	5 885		-96	0
Total produits et charges de l'exercice reconnus directement en Capitaux Propres							
Autres mouvements						-1	-1
Exercice des options							
Au 31 octobre 2007	14 898 613	59 594	20 396	-252	13 408	122 207	215 353

V – Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 31 octobre 2007

1. Renseignements sur la société mère

ALAIN AFFLELOU S.A. (A.A.S.A.) est une société de droit français. Elle a son siège social 45, avenue Victor Hugo, 93539 Aubervilliers. Son activité, à travers ses filiales, est la vente des produits d'optique par le biais d'un réseau de franchises et de succursales. Le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 octobre 2007 le 19/12/2007. A.A.S.A. est détenue à hauteur de 80.91 % par la société 3AB Optique Financement (3AB OF) au 31 Octobre 2007, elle-même détenue à 100% par la société 3AB Optique Développement (3AB OD). ALAIN AFFLELOU S.A. est, à ce titre, consolidée dans les comptes de 3 AB OD.

2. Faits marquants

2.1. Réduction de capital

Le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa séance du 17 octobre 2007 de réduire le capital d'une somme de 960.640 € pour le ramener de 60.555.092 € à 59.594.452 € par voie d'annulation de 240.160 actions auto détenues par la société et destinées à être annulées en vertu de leur affectation à l'objectif d'annulation dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions.

2.2. Périmètre des magasins détenus en propre

Au 31 octobre 2007, le périmètre de magasins détenus en propre représente 52 magasins contre 53 au 30 avril 2007. La variation se détaille de la manière suivante:

- quatre magasins du pôle succursaliste ont été cédés à des franchisés du groupe à Créteil, Montparnasse, Vélizy et Aubenas;
- un fonds commercial a été acquis à Barcelone ;
- deux fonds commerciaux ont été acquis à Saint Quentin en Yvelines.

3. Principes comptables

L'activité du Groupe étant linéaire, aucun effet significatif de saisonnalité n'impacte les comptes semestriels.

3.1. Textes appliqués. -

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe ALAIN AFFLELOU (« le Groupe ») sont établis au 31 octobre 2007 conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne en application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002.

Les comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 31 octobre 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 octobre 2007. Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ou postérieurement. Ces principes ont été appliqués de façon constante sur les périodes présentées.

« Les normes concernées sont les suivantes :

- IFRS 8 – Secteurs opérationnel ;
- IAS 23 – Coûts d'emprunts
- IFRIC 11 « IFRS 2- Actions propres et transactions intra-groupe ».
- IFRIC 12 – Service concession Arrangements
- IFRIC 13 – Customer Loyalty Programmes
- IFRIC 14 – The Limit on a Defined Benefit Asser, Minimum Funding Requirements and their interaction

Les normes et interprétations sont en cours d'analyse. Cependant, l'adoption de ces normes et interprétations pour les exercices ultérieurs ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les Etats Financiers consolidés. »

3.2. Méthodes de consolidation. -

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale.
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé le «résultat net des entreprises associées». Au 31 octobre 2007, aucune entité du périmètre ne fait l'objet d'une mise en équivalence (c.f. note 4). Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale et à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe pour les sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés consolidées par intégration globale, ou mise en équivalence est présentée en Note 4. « Liste des sociétés consolidées ».

3.3. Base d'évaluation, jugements et utilisations d'estimations. -

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris la marque) et l'évaluation des provisions (retours de marchandises et IDR). En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

3.4. Immobilisations incorporelles. -

3.4.1. Goodwill :

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constitue le goodwill. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. L'acquéreur dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs acquis. Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur semestrielle, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées dans la note 5.3.

3.4.2. Immobilisations incorporelles :

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient.

Le classement de la marque en actif à durée de vie indéfinie résulte de l'application des critères suivants:

- Positionnement global de la marque sur son marché en termes de volumes d'activité et de notoriété,
- Perspectives de rentabilité à long terme,

Enfin, les droits au bail ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test d'impairment.

Immobilisations incorporelles	durée d'utilité	mode d'amortissement
Marque	indéterminée	
Licences	4 ans	Linéaire
Logiciels	1 an	Linéaire

3.5. Immobilisations corporelles. –

3.5.1. Evaluation initiale et évaluation postérieure :

Les immobilisations corporelles ainsi que les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Immeubles de placement. – Les immeubles de placement sont évalués au coût de revient diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

3.5.2. Amortissements :

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles	durée d'utilité	mode d'amortissement
Constructions – Immeubles de placement	20 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	15 ans	Linéaire
Agencements	8 ans	Linéaire
Mobilier technique	6 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	5 ans	Linéaire
Matériel roulant	5 ans	Linéaire

3.6. Actifs destinés à être cédés. –

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le groupe a décidé de céder un actif ou un groupe d'actifs, il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;
- et sa vente est probable dans un délai de 1 an.

Au 31 octobre 2007, le Groupe ne détient aucun actif détenu en vue de sa vente.

3.7. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

Location financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de locations gérance signés par le groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux.

3.8. Actions propres

Les actions A.A.S.A. détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

3.9. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés des crédits vendeur et des dépôts de garantie. En ce qui concerne les crédits vendeur aucun retraitement IFRS n'a été effectué, dans la mesure où ils ne comportent ni frais significatifs liés à leur mise en place, ni primes. Le coût amorti du crédit vendeur est donc égal au nominal. Les taux d'intérêt de ces crédits sont, à l'exception de trois opérations à taux fixe représentant un encours global d'environ 0,4M€, indexés sur un taux variable, sur une référence Euribor. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire banquier, soit sur ressources propres).

3.10. Stocks

Les stocks au bilan correspondent essentiellement aux stocks détenus par A.A.S.C. Ils sont constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers. Ils sont valorisés selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré. Les stocks de montures correspondant à des articles non vendus depuis un an et repris par les fournisseurs ne sont pas dépréciés. Sont dépréciés à 100% les stocks de montures et solaires:

- dont l'ancienneté ne permet pas une reprise par les fournisseurs
- pour lesquels les fournisseurs ont disparu
- dont les marques ne sont plus commercialisées.

En ce qui concerne les stocks de verres, compte tenu de la baisse des prix et de l'obsolescence de certaines références, une dépréciation est constatée (c.f.5.6.)

3.11. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

3.13. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'évènements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier. La provision pour risques de retour de marchandises permet de couvrir la valeur du stock détenu par les distributeurs exclusifs que la société pourrait être amenée à mettre au rebus. Elle est fonction du niveau et du rythme d'écoulement du stock communiqué à la société par les distributeurs. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi semestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires.

3.14. Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode prospective et prend en compte les charges sociales y afférentes, le cas échéant. Il n'existe pas d'engagements comparables significatifs dans les filiales européennes contrôlées par le Groupe. Le montant inscrit en compte de résultat au titre ces engagements est de 83 K€ au 31 octobre 2007 contre 65 K€ au 30 avril 2007

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TV 88-90
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail (textes transmis par l'Entreprise)
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- mode de départ en retraite : « mise à la retraite » par l'employeur,
- taux de charges sociales patronales : néant, du fait du mode de départ retenu,
- taux d'évolution des salaires: 2,50% l'an pour les sociétés A.A.S.A. & A.A.F.R., 1,80% l'an pour A.A.S.C.
- taux de turn-over : A.A.S.A. : 11,11%, A.A.F.R. : 23,96%, A.A.S.C. : 34,25%
- taux d'actualisation : 3,50% l'an,
- taux de capitalisation : 4% l'an.

3.15. Dettes financières et couvertures de taux

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

3.16. Impôts

3.16.1 Impôt exigible

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

3.16.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales mises en équivalence ou intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou
- si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.17. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe comprennent essentiellement les revenus liés aux activités suivantes:

- Les droits d'entrée des nouveaux franchisés,
- Les redevances de franchise,
- Les redevances de communication facturées aux franchisés,
- Les commissions de référencement, de ducroire et de distribution facturées aux fournisseurs référencés,
- Les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU aux distributeurs exclusifs,
- Les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU »,
- Les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « Optique Carrefour »,
- Les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « Pluriel »,
- Les revenus de location gérance et de mandat de gestion,
- Les escomptes reçus par la centrale de paiement et de référencement.

Les droits d'entrée de nouveaux franchisés sont constatés en chiffre d'affaires au moment de l'ouverture au public du magasin concerné. Les redevances de franchise et le budget de communication sont facturés sur la base d'un pourcentage des ventes réalisées par le réseau des magasins franchisés.

Les frais de publicité sont constatés en charges au moment de la réalisation de la prestation.

Lors des clôtures semestrielles, les redevances de communication sont calculées en fonction de l'avancement des coûts de communication réellement engagés et du budget prévisionnel de communication de l'exercice.

3.18. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat des opérations poursuivies et au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

3.19. Stock options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant le modèle Black & Scholes. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les hypothèses retenues dans le modèle d'évaluation du plan octroyé sont les suivantes :

- modèle d'évaluation utilisé : Black & Scholes
- taux d'intérêt sans risque: 3,28%
- volatilité estimée sur la base de l'historique disponible en date d'octroi : 35%
- taux de dividendes : 3,20%
- taux de turn-over : 0%
- durée de l'exercice de l'option : 5 ans

3.20. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou le règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

3.21. Information sectorielle

Le groupe, pour son information sectorielle, a retenu la répartition par activité pour les secteurs primaires et la répartition géographique pour l'information sectorielle secondaire.

Concernant l'information sectorielle primaire, la répartition par activité est faite entre activité de franchise et activité succursaliste. L'activité Franchise est caractérisée par les services rendus au réseau. A ce titre le groupe facture:

- Des redevances de franchise (royalties et droits d'entrée),
- Des redevances de communication,
- Des revenus de centrale de référencement: les franchisés bénéficient d'un référencement de produits sélectionnés auprès de fournisseurs et de prix négociés pour l'ensemble du réseau. Par ailleurs, A.A.F.R. a mis en place un système de centrale de paiements et propose de se porter du croire de ses franchisés. Pour l'ensemble de ces prestations A.A.F.R. facture aux fournisseurs une prestation assise sur le montant des ventes de produits envers les franchisés.
- Des revenus de ventes de produits exclusifs (activité de négoce de produits à marque enseigne et en exclusivité).

L'activité Succursales est caractérisée par l'exploitation d'un réseau de magasins situés essentiellement en Ile de France. Dans la mesure où les éléments non directement affectables à ces activités ne sont pas significatifs, ils sont rattachés à l'activité principale de l'entité qui les supporte

Concernant l'information sectorielle secondaire, la répartition géographique est la suivante: France, Espagne et Autres Pays.

4. Liste des sociétés consolidées

Au 31 octobre 2007, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	N° siren	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode *
Alain Afflelou SA (A.A.S.A.)	Aubervilliers (Fr)	412 464 281	mère	100	IG
Alain Afflelou Franchiseur (A.A.F.R.)	Aubervilliers (Fr)	304 577 794	100	100	IG
Alain Afflelou Succursales (A.A.S.C.)	Aubervilliers (Fr)	423 358 191	100	100	IG
SCI, 169 rue de Rennes	Aubervilliers (Fr)	331 232 843	100	100	IG
Alain Afflelou International (A.A.I.)	Luxembourg	58 334	100	99,99	IG
Optical 2	Aubervilliers (Fr)	481 639 649	100	100	IG
LB Optique	Aubervilliers (Fr)	452 618 358	100	100	IG
LS Optique	Aubervilliers (Fr)	347 994 386	100	100	IG
Optical	Aubervilliers (Fr)	347 386 450	100	100	IG
Alain Afflelou Belgique (A.A.Bel.)	Bruxelles (Be)	885 723 232	100	100	IG
Alain Afflelou España (A.A.E.)	Madrid (Esp)	A-83759019	100	100	IG

(*) IG: Intégration Globale

5 - Notes aux états financiers

5.1. Date de clôture et durée de l'exercice

Les comptes consolidés sont établis au 31 octobre 2007 et couvrent 6 mois d'activité à l'exception de :

- La SCI Rue de Rennes (clôture au 31 décembre).
- La société LB Optique (clôture au 30 juin).
- La société LS Optique (clôture au 30 juin).

Une situation a été arrêtée au 31 octobre 2007 pour ces trois sociétés.

5.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	30/04/2007	variations de périmètre	Augmentations	Autres mouvements	Pertes de valeur	Cessions	31/10/2007
Goodwill	51 410		3 541			4 117	50 834
Dépréciations	- 6 536		-1 143			-449	-7 230
Total net	44 874		2 398			3 668	43 604

Les Augmentations et cessions concernent l'acquisition de 3 fonds et la cession de 4 fonds sur la période. La cession de ces fonds a généré une reprise de provision pour dépréciation de 449 K€. Au 31 octobre 2007, un test de perte de valeur a été effectué sur l'ensemble des magasins détenus par le Groupe. Les pertes de valeur identifiées ont été provisionnées à hauteur de 1 143 K€ (c.f.5.3.)

5.3. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/10/2007			30/04/2007
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Net
Concessions, Brevets	696	331	365	282
Droit au bail	4 774	389	4 385	5 338
Marque	162 360		162 360	162 360
Total	167 830	720	167 110	167 980

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Autres mouvements	Augmentations	Cessions	31/10/2007
Brut	168 850		139	1 159	167 830
Dépréciations et amortissements	- 870		-56	-206	-720
Total net	167 980		83	953	167 110

Ce poste comprend essentiellement la valeur de la marque ALAIN AFFLELOU (cf.3.4.2).

Les cessions de point de vente ont généré une diminution des droits aux baux à hauteur de 1 143 K€.

Test de perte de valeur du goodwill et immobilisations incorporelles

La norme IAS 36 impose de tester les goodwills et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an ; une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à l'encours comptable. Concernant les actifs à durée de vie déterminée, les pertes de valeur peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. Concernant les goodwills, les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ont été alloués de la façon suivante à deux unités génératrices de trésorerie :

La marque Alain Afflelou est testée au niveau de l'Unité Génératrice de trésorerie (UGT) Franchise. Sa valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 7,3 % avant impôts. Au delà de cinq ans, la valeur terminale est déterminée à l'infini à partir d'un taux de croissance moyen de 1%. Ce test est effectué une fois par an, à la clôture annuelle.

Goodwill et droit au bail. – Un test de dépréciation a été conduit sur le goodwill relatif aux succursales. Le test a été réalisé sur l'UGT regroupant l'ensemble du réseau des succursales, les succursales regroupant à la fois des magasins stratégiques destinés à rester propriété du groupe de manière durable et un ensemble de magasins ayant vocation à devenir à terme des franchisés. Compte tenu du mode de gestion du réseau des succursales, et de l'objectif de détention de ces magasins, le réseau a été considéré comme étant le regroupement le plus fin pour réaliser un test de dépréciation de ces goodwills.

La valeur recouvrable de réseau des succursales a été calculée soit à partir d'un an de chiffre d'affaires annuel TTC de chacun des points de vente soit à partir de la valeur probable de réalisation lorsque celle-ci est disponible. Au 31 octobre 2007, ce test a conduit à constater une dépréciation à hauteur de 1 143 K€ actualisant le goodwill à sa juste valeur.

5.4. Immobilisations corporelles :

(en milliers d'euros)	31/10/2007			30/04/2007
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Net
Constructions	244	37	207	255
Matériel et outillage industriel	2 735	943	1 792	1 055
Autres immobilisations corporelles	13 255	7 612	5 643	6 609
Immobilisations en cours	328		328	33
Immeubles de placement	797	465	332	348
Total	17 359	9 057	8 302	8 300

5.4.1. Valeurs brutes :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Acquisitions	Autres mouvements	Variations de périmètre	Cessions, sorties	31/10/2007
Constructions	333		-89			244
Matériel et outillage industriel	1 824	964			53	2 735
Autres immobilisations corporelles	13 916	258	105		1 024	13 255
Immobilisations en cours	33	310	-15			328
Immeubles de placement	797					797
Total brut	16 903	1 532	1		1 077	17 359

Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes ainsi qu'à l'acquisition de 3 points de vente.

Le poste Immeubles de placement comprend deux locaux détenus par le groupe et faisant l'objet de baux commerciaux, le premier situé boulevard Jean Jaurès à Clichy, le second boulevard St Michel à Paris.

5.4.2. Amortissements et pertes de valeur :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Dotations aux amortissements	Autres mouvements	Variations de périmètre	Cessions, sorties	31/10/2007
Constructions	78	8	-49			37
Matériel et outillage industriel	769	205			31	943
Autres immobilisations corporelles	7 307	936	50		681	7 612
Immeubles de placement	449	16				465
Total brut	8 603	1 165	1		712	9 057

5.5. Autres actifs financiers :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Transfert de compte	Acquisitions	Cessions, sorties de périmètre	31/10/2007
Titres de participation	32		7		39
Prêts (1)	16 185	-10	186	-1 014	15 347
Autres immobilisations financières	2 498		224	-882	1 840
Total net	18 715	-10	417	-1 896	17 227

(1) Cessions : remboursement de crédits vendeurs.

Le Groupe a accordé des crédits vendeurs à certains franchisés à hauteur de 15.35 M€. Dans le cadre de la cession des magasins Vetter (Carrefour Optique), ces crédits vendeurs concernent 8 franchisés pour 16 magasins et représentent un total restant dû de 9.22M€ au 31 octobre 2007. Le solde de 6.1 M€ concerne 7 autres magasins en France et 3 magasins en Espagne.

Les taux d'intérêt de ces crédits sont, à l'exception de trois opérations à taux fixe représentant un encours global d'environ 0,4M€, indexés sur un taux variable, sur une référence Euribor. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire banquier, soit sur ressources propres).

S'agissant du risque induit par la mise en place de ces crédits, la société n'a pas constitué de provision au 31 octobre 2007. Les crédits vendeurs ont été octroyés auprès de certains franchisés présentant les meilleures caractéristiques de viabilité et de pérennité au sein de la franchise. En outre, la société suit régulièrement, via la remontée du chiffre d'affaires et des achats l'évolution des performances de ces franchisés, et leur demande également de communiquer leurs états financiers, afin d'assurer un suivi approprié de leur santé financière, et de minimiser le risque de non remboursement desdits crédits. La société, à travers sa filiale A.A.F.R. peut être alertée par des difficultés éventuelles de paiement des achats qui transitent via la centrale de paiement et de référencement. Au plan des sûretés sur ces crédits, ceux-ci bénéficient généralement du nantissement du fonds de commerce, ou de toute sûreté équivalente.

5.6. Stocks

(en milliers d'euros)	31/10/2007	30/04/2007
Total Brut	5 829	5 883
Provisions	-711	- 723
Total net	5 118	5 160

5.7. Créances clients :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	30/04/2007
Total Brut	76 961	90 283
Provisions	-2 943	-2 471
Total net	74 018	87 812

La variation des créances provient essentiellement de la fluctuation des achats effectués par les franchisés au travers de la centrale de paiement générant une variation de 11 M€ des effets à recevoir.

5.8. Autres actifs courants :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	30/04/2007
Personnel	275	206
Etat	3 624	3 966
Débiteurs divers (1)	54 197	50 607
Charges constatées d'avance	2 680	4 500
Total	60 776	59 279

(1) Dont

- Créances des franchisés dans le cadre de l'activité centrale de paiement :

- A.A.F.R. pour 25 445 K€ au 31/10/07 contre 31 482 K€ au 30/04/07
- A.A.E. pour 13 817 K€ au 31/10/07 contre 13 807 K€ au 30/04/07

- Créances sur les cessions de fonds de commerce : variation de la période pour 2 943 K€

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	30/04/2007
Disponibilités	23 374	24 084
Valeurs mobilières de placement (1)	14 811	4 911
Total	38 185	28 995

(1) Il s'agit essentiellement de sicav monétaires de placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur, c'est-à-dire qui respectent les critères suivants : sensibilité aux risques de taux inférieur ou égal à 0,25.

5.10. Capitaux propres.

5.10.1 Capital social et dividendes

Capital social

	31/10/2007	30/04/2007
Nombre d'actions	14 898 613	15 138 773
Valeur nominale par action (en euros)	4€	4€
Capital (en euros)	59 594 452	60 555 092

Dividendes et dividendes par action versés aux actionnaires d'A.A.S.A.

(en milliers d'euros)	31/10/2007	Montant par action	30/04/2007	Montant par action
Dividende final pour 2006/2007			N/A	N/A
Acompte sur dividende 2006/2007	N/A	N/A		
Total				

5.10.2. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions. –

A la suite des Assemblées générales des 6 mars 2002 et 27 octobre 2004, le Conseil d'Administration a consenti des options de souscription ou d'achat d'actions, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dates des assemblées générales	06/03/2002	27/10/2004
Dates des conseils d'administration	10/04/2002	27/10/2004
Nombre d'attributaires	10	1
Dont membres du Comité de Direction	2	1
Nombre d'options attribuées	195 459	50 000
Options de souscription ou d'achats non exerçables	127 049	néant
Options de souscription ou d'achats restantes	néant	50 000
Options de souscription ou d'achats exercées	68 410	néant
Options de souscription ou d'achats restantes pour les membres du comité de direction	néant	50 000
Date de départ d'exercice des options	10/04/2003	27/10/2006
Date d'expiration des options	10/04/2012	27/10/2009
prix unitaires de souscription	15	18

Pour rappel, le plan de 2002 n'a pas été retraité selon IFRS 2 conformément à IFRS 1 (plan attribué avant le 7 novembre 2002). L'exercice de l'intégralité des 50 000 options de souscription restantes représenterait 0,33 % du capital de la société. A ce jour, il n'existe aucun instrument donnant accès au capital à l'exception des options de souscription accordées aux salariés ci-dessus mentionnées.

5.11. Provisions –

5.11.1. Provisions non courantes :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Dotations	Autres mouvements	Utilisations	Reprise sans objet	31/10/2007
Provisions pour litiges (1)	305		25			330
Provisions pour amendes et pénalités (2)	87			77		10
Autres provisions (3)	396					396
Total	788		25	77		736

(1) affaires prud'homales

(2) provision urssaf sur les sociétés nouvellement acquises

(3) litiges dont 200 K€ concernant des encours clients A.A.F.R.

5.11.2. Provisions courantes :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Dotations	Variations de périmètre	Utilisations	Reprise sans objet	31/10/2007
Provisions pour autres charges	33					33
Provisions pour litiges	26			11		15
Provisions pour autres risques	70			18		52
Provisions pour impôts (1)	2 300	100				2 400
Provisions pour risques sur retour marchandises	604	84		26		662
Total	3 033	184		55		3 162

(1) Provision liée au contrôle fiscal A.A.I.

Proposition de redressement fiscal portant sur un montant de 34 M€. – L'administration fiscale a notifié à Alain Afflelou International fin décembre 2005 une proposition de redressement fiscal portant sur un montant global de 33,9 M€, se répartissant en 29,2 M€ au titre de la TVA et 4,7 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés. Le Conseil d'Administration, après consultation de ses conseils habituels, ayant considéré cette notification comme infondée, a contesté cette notification, et conformément à la réglementation comptable, n'a pas constitué de provision à ce titre, lors de l'arrêté des comptes annuels au 30 avril 2006.

En date du 31 mai 2007, l'administration fiscale a abandonné les rectifications proposées relatives à la TVA et a maintenu sa proposition de rectification en matière d'impôt sur les sociétés à un montant rehaussé à 14,8 M€ (somme supérieure à celle d'origine du fait de l'incidence de la cascade TVA) en droits et pénalités. La société considère toujours cette notification comme infondée et par ailleurs indépendamment des droits conteste de façon autonome le régime des pénalités. De plus, au cours des discussions engagées avec l'administration fiscale il est apparu qu'un débat pourrait s'instaurer concernant l'appréciation des prix de transaction pratiqués. L'analyse conduite en la matière ainsi que sur le régime des pénalités applicable a permis d'évaluer le risque pour la période du 01/01/1999 au 31/10/2007 à 2,4 M€. Au 31 octobre 2007, compte tenu de l'évolution de la procédure et de la contestation en cours, le Conseil d'Administration a donc décidé de compléter la provision sur ce litige de 0,1 M€ pour la porter à 2,4 M€.

5.12. Passifs financiers

5.12.1. Répartition des dettes financières :

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 500	4 286	1 485	1 476	1 168	157		5 786
Dettes financières diverses	18 855	14 982	14 874				108	33 837
Découvert bancaire	379							379
Total	20 734	19 268	16 359	1 476	1 168	157	108	40 002

5.12.2. Evolution des dettes financières :

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/10/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 657			871	5 786
Dettes financières diverses (1)	42 593		981	9 737	33 837
Découvert bancaire	61		318		379
Total	49 311		1 299	10 608	40 002

(1) 3AB OF a consenti des avances au taux Euribor 3 mois+ 1% à A.A.S.A.. Ces avances sont remboursables à terme le 31 décembre 2011 avec la possibilité d'être remboursées par anticipation. A la clôture le montant de cette dette est de 32.7 M€.

Augmentations : Capitalisation des intérêts courus sur avance consentie par 3AB OF

Diminutions : Remboursement anticipé des avances consenties par 3AB OF.

5.12.3 Instruments de couverture :

5.12.3.1. État des positions de la société face au risque de taux d'intérêt : néant

5.12.3.2. État des positions de la société face au risque de change Le groupe est faiblement exposé au risque de change, dans la mesure où :

- le groupe a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'Euro seraient toujours possibles

5.12.3.3. État des positions de la société face aux risques actions : néant

5.13. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/10/2007	30/04/2007
Dettes sociales	3 104	3 559
Dettes fiscales	7 585	8 809
Créditeurs divers	53 606	55 704
Produits constatés d'avance	13 493	13 228
Total	77 788	81 300

5.14. Information sectorielle :

5.14.1 Produits des activités ordinaires :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Redevances de franchise	11 463	10 714	22 552
Revenus de la centrale de référencement	7 877	7 040	15 707
Revenus de communication	24 918	28 020	53 514
Produits exclusifs	23 347	20 105	43 395
Total revenus de la franchise	67 605	65 879	135 168
Revenus succursalistes	20 221	15 014	32 469
Eliminations	-1841	- 1 538	-3 276
Total	85 984	79 355	164 361

5.14.2. Marge brute :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Redevances de franchise	10 362	9 967	20 768
Revenus de la centrale de référencement	7 706	6 846	15 313
Revenus de communication	4 170	4 510	10 013
Produits exclusifs	12 189	10 711	24 413
Total revenus de la franchise	34 427	32 034	70 507
Revenus succursalistes	10 536	8 847	17 824
Eliminations	-631	- 506	-1 064
Total	44 332	40 375	87 267

5.14.3. Résultat opérationnel :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Franchise	22 977	20 822	49 199
Succursales	-2 582	-1 091	-10 690
Total	20 395	19 731	38 510

5.14.4. Résultat net consolidé :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Franchise	17 795	15 506	35 435
Succursales	-4 387	-1 614	-12 574
Total	13 408	13 892	22 861

5.14.5. Total de l'actif du bilan :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Franchise	332 478	314 730	335 686
Succursales	81 862	59 819	85 429
Total	414 340	374 549	421 115

5.14.6 Passifs hors capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Franchise	108 969	176 024	125 334
Succursales	90 018	5 841	93 835
Total	198 987	181 865	219 169

5.14.7 Flux globaux de trésorerie par secteurs au 31 octobre 2007 :

(en milliers d'euros)	Franchise	Succursales	Total
Résultat net	17 795	-4 387	13 408
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Dotations aux amortissements et provisions	1 264	1 694	2 958
Reprise des amortissements et provisions	-475	-444	-919
Plus et moins values de cession	-213	593	380
Impôts différés	44	69	112
I – Capacité d'autofinancement	18 415	-2 476	15 939
Frais financiers capitalisables			
Variation des stocks	-183	226	43
Variation des créances	12 811	-2 325	10 486
Variation des dettes	-11 114	-184	-11 298
Charges et produits constatés d'avance	1 815	228	2 043
Comptes inter secteurs	-3 610	3 610	0
II – Variation du besoin en fonds de roulement	-281	1 555	1 274
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I + II)	18 135	-922	17 213
III – Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-907	2 194	1 287
IV – Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-8 757	-871	-9 628
Variation de trésorerie (I + II + III + IV)	8 470	402	8 872
Trésorerie à l'ouverture	26 187	2 747	28 934
Trésorerie à la clôture	34 657	3 148	37 806

5.14.8 Compte de résultat par zones géographiques :

(en milliers d'euros)	France	Espagne	Autres pays (1)	Eliminations Inter Zones Géographiques	Total
Produits des activités ordinaires	75 847	8 781	1 883	-1 169	85 984
Coût des ventes	-35 868	-5 289	-1 022	1 169	-41 652
Marge brute	39 979	3 492	861	0	44 332
Frais de structure	-19 989	-2 447	-260		-22 695
Autres éléments non récurrents	-1 213		-28		-1 242
Résultat opérationnel	18 777	1 045	573		20 395
Résultat financier	202	-144	29		87
Résultat net des entreprises associées	18 979	901	602		20 482
Impôt sur les bénéfices	-6 676	-205	-193		-7 074
Résultat net des activités poursuivies	12 303	696	409		13 408

(1) essentiellement Belgique, Maroc, Liban, Tunisie, Suisse, Luxembourg

5.15. Résultat financier :

(en milliers d'euros)	31/10/2007	31/10/2006	30/04/2007
Intérêts sur emprunts et concours bancaires	-1 235	-1 208	-2 576
Charges financières	-1 235	-1 208	-2 576
Produits des autres immobilisations financières	299	314	691
Intérêts de retard perçus	304	268	590
Intérêts sur protocoles clients	151	230	453
Produits des valeurs mobilières de placement	211	79	191
Autres	357	78	333
Produits financiers	1 322	969	2 258
Résultat financier	87	-239	-318

5.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 octobre 2007, les seuls instruments dilutifs en circulation sont constitués des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, décrites en note 5.11.2.

5.17. Effectifs moyens. – Situation par société.

Société	31/10/2007	30/04/2007
Alain Afflelou SA (A.A.S.A.)	8	20
Alain Afflelou Franchiseur (A.A.F.R.)	71	65
Alain Afflelou Succursales (A.A.S.C.)	183	210
Alain Afflelou International (A.A.I.)	8	7
Optical 2	23	23
SCI, 169 rue de Rennes	-	-
Alain Afflelou Belgique	3	3
Alain Afflelou España	54	35
Optical	5	21
LB Optique	40	54
LS Optique	19	19
Total	414	457

5.18. Intégration fiscale

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} mai 2006, une nouvelle convention d'intégration fiscale est appliquée. Celle-ci ne prévoit plus l'allocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises, la société mère conserve désormais ces économies d'impôt. Le périmètre d'intégration fiscale se compose des sociétés suivantes : Alain Afflelou SA, Alain Afflelou Franchiseur et Alain Afflelou Succursales. Au 31 octobre 2007, l'impôt sur les sociétés a été établi en application des dispositions légales.

5.19. Impôt sur les bénéfices

Preuve d'impôt	31/10/2007	30/04/2007
Résultat consolidé avant impôt	20 482	38 035
Taux d'impôt théorique	33.33%	33.33%
Impôt Groupe théorique	6 827	12 677
Effet des différences permanentes	548	2 529
Effet des différences temporaires	805	2 219
Effet des différences de taux	-1 105	-2 252
Charge d'impôt effectivement constatée	7 075	15 173
dont impôt courant	6 962	14 456
dont impôt différés	112	718
Taux d'impôt effectif moyen	34.54%	39.89%

Impôts différés au bilan et au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé au 30/04/2007	Compte de résultat au 30/04/2007	Bilan consolidé au 31/10/2007	Compte de résultat au 31/10/2007
Actif d'impôt différé				
Retraitements fiscaux	357	57	152	-204
Autres impôts différés actifs	213	-93	124	-89
Total impôt différé actif	569	-35	276	-293
Passif d'impôt différé				
Réévaluations à la juste valeur	-51 526	59	-51 595	-69
Plus values en sursis d'imposition	-439	121	-439	
Provisions règlementées	-74	57	-74	
Retraitements fiscaux	-942	-919	-692	250
Total impôt différé passif	-52 981	-683	-52 800	181
Charges/Produit d'impôt différé		-718		-112
Passifs nets d'impôts différés	-52 411		-52 524	
Présentation bilancielle :				
Actif d'impôt différé	41		0	
Passif d'impôt différé	-52 453		-52 524	

Compte tenu des perspectives d'évolution des sociétés déficitaires, les pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs n'ont pas fait l'objet de la constatation d'un impôt différé actif au 31 octobre 2007.

Détail des déficits semestriels n'ayant pas donné lieu à activation d'impôt :

- LB Optique pour 500 K€
- LS Optique pour 250 K€
- Optical pour 311 K€
- Optical 2 pour 124 K€

5.20. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés				
Engagements de loyers	14 542	7 248	7 294	0
Engagements achats de marchandises	5 645	5 645		
Cautions et garanties bancaires	24 538	300	7 880	16 358
Total Engagements donnés	44 725	13 193	15 174	16 358
B - Engagements reçus				
Cautions-Garanties liées aux fonds de commerce	11 886	610	2 773	8 503
Cautions-Nantissements liés à la centrale de paiement	4 734	767	3 967	0
Total Engagements reçus	16 620	1 377	6 740	8 503

- Suite au rachat par A.A.S.C. de 4 magasins en région parisienne à la société N2DC, cette dernière s'est portée caution pour toute somme qu'elle pourrait devoir au titre du mandat de gestion qu'elle exécute sur ces fonds ainsi que sur toute dette qu'elle-même ou que la société N2DCB auraient envers A.A.S.C..
- Nantissements au profit de Calyon :
 - La totalité de son portefeuille de marques
 - Au titre du contrat de crédit senior conclu par 3AB OF, cette dernière a nanti la totalité des actions détenues dans :
 - A.A.S.C. soit 261.023 actions
 - SCI 169 rue de Rennes soit 59 parts
 - OPTICAL 2 soit 37.000 actions
 - LB Optique soit 2.880.627 actions
 - LS Optique soit 1.500 actions
 - A.A.I. soit 12.499 actions
 - A.A.F.R. soit 10.000.000 actions
 - A.A.E. soit 499.990 actions

■ A.A.S.A. s'est portée caution solidaire de 3AB OF dans le cadre du contrat crédit senior conclu par cette dernière pour toute somme due au titre de ce contrat.

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été omis selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

➤ Engagements sur contrats de location simple

- A.A.F.R. a conclu au titre de la location des locaux administratifs un bail commercial renouvelable par période triennale. Le montant des loyers inscrits dans les comptes au cours de la période s'élève à 551K€ charges comprises.
- A.A.S.C. a conclu au titre de la location de ses points de vente des baux commerciaux renouvelables par période triennale. Le montant des loyers inscrits dans les comptes au cours de l'exercice s'élève à 2099 K€ charges comprises.

Par ailleurs, le Groupe a des contrats de location simple pour divers matériels et équipements. Ces contrats ne comprennent pas de clauses d'option d'achat ni d'indexation. Leurs renouvellements sont exerçables par l'entité titulaire du contrat. Les montants inscrits en charges sur l'exercice s'élèvent à 450 K€.

Il n'existe pas, à ce jour, de contrat non résiliable où le Groupe est bailleur.

5.21. Rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant s'est élevée à 505 K€ pour les 6 personnes concernées contre 991 K€ pour l'exercice précédent. Un membre du comité de direction est bénéficiaire d'un plan d'options d'achats ou de souscriptions d'actions (cf.5.11.2.). Il n'existe pas, à ce jour, d'avantage post emploi concernant les dirigeants.

5.22. Parties liées

Les principales parties liées du Groupe Alain Afflelou sont :

- 3AB OF, actionnaire majoritaire du Groupe Alain Afflelou, a apporté 53M€ afin de résorber l'endettement externe du Groupe. Cette somme figure au bilan pour 32.7 M€ compte tenu des remboursements effectués et de la capitalisation des intérêts (cf.5.12.2.). Les charges financières générées par ce financement s'élèvent à 1 054 K€ au cours de l'exercice. L'impact de l'activité de holding de la société 3AB OF a généré des charges nettes d'exploitation à hauteur de 434 K€ (charges: 822 K€, produits: 388 K€). A la clôture, le solde de la créance nette courante du Groupe s'élève à 2 621 K€.
- 3 AB OD, maison mère à 100% de 3AB OF, a généré des charges nettes d'exploitation à hauteur de 121K€ (charges : 320 K€, produits : 199 K€) au cours de l'exercice dans le cadre de son activité de holding. A la clôture, le solde de la dette nette du Groupe s'élève à 152 K€.
- MASCARALAIN, société dont le gérant est Monsieur Alain AFFLELOU, a perçu pour l'exercice au titre de son mandat de Président de la société A.A.F.R ainsi que de prestations techniques à caractère commercial, une rémunération de 660 K€. A la clôture, le solde de la dette du Groupe s'élève à 496 K€.
- RAC, dont le gérant est Romain Afflelou, a contribué au chiffre d'affaires du Groupe, dans le cadre de son activité de fournisseur référencé, à hauteur de 19 K€. A la clôture, le solde de la dette du Groupe s'élève à 72 K€.

5.23. Passifs éventuels

Le Groupe fait par ailleurs l'objet d'un contentieux principal (un ancien salarié) dont les demandes sont contestées et considérées infondées. A la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

5.24. Evénements postérieurs à la clôture

Finalisation de l'acquisition du groupe. — Après la prise de contrôle du Groupe par la société 3 ABOF, elle-même contrôlée au plus haut niveau par le fonds d'investissement Bridgepoint, la société 3ABOF détenait 79,6% du capital du groupe ALAIN AFFLELOU SA depuis mi 2006. Des négociations de blocs hors marché sont intervenues le 6 novembre avec plusieurs actionnaires, et ont conduit 3ABOF à acquérir 2.260.317 actions ALAIN AFFLELOU SA portant ainsi sa participation à hauteur de 96,08% du capital et 96,06% des droits de vote. 3 ABOF a fait savoir, par communiqué de presse en date du 6 novembre 2007 qu'elle envisageait de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers une Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire sur le capital de la société, en vue de la radiation de la cote de l'Eurolist d'Euronext Paris SA d'ALAIN AFFLELOU SA.

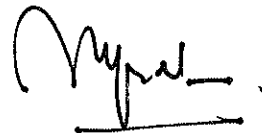
Litiges intervenus postérieurement à la clôture – Le Groupe a récemment fait l'objet de deux assignations, (i) l'une en concurrence déloyale émanant d'un réseau concurrent qui a par ailleurs diligenté une action similaire à l'encontre de l'ensemble des enseignes du syndicat interprofessionnel le Synope après que ce dernier ait lui-même diligenté à son encontre plusieurs procédures sur le même fondement et (ii) l'autre en contrefaçon pour reproduction et usage illicite d'une marque antérieure déposée par le tiers demandeur. Dans la mesure où ces assignations, délivrées respectivement le 29 novembre 2007 et le 5 décembre 2007, sont très récentes, le Groupe est actuellement dans l'attente de la communication des pièces étayant les prétentions des demandeurs, prétentions qu'il considère à ce stade comme infondées.

Evolution du périmètre succursaliste – Dans le cadre de la stratégie engagée depuis plusieurs mois visant à réduire le périmètre de magasins détenus en propre, deux magasins ont été cédés et un mis en location gérance, au 1er décembre 2007. D'autres opérations visant le périmètre succursaliste sont projetées pour les mois à venir.

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité qui y est joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Alain Afflelou
Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Afflelou', with a horizontal line underneath it.

CONSTANTIN ASSOCIES

26, rue de Marignan
75008 Paris

S.A. au capital de € 831.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alain Afflelou, S.A.

Période du 1^{er} mai au 31 octobre 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Alain Afflelou, relatifs à la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 décembre 2007

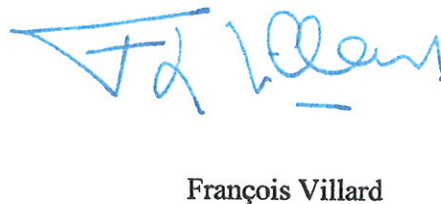
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Jean Paul Séguret



François Villard